



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) **

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 3 1 / 1 0 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 1 0 / 1 1 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : UD95-2023-0814

## 1 Intitulé du projet

Augmentation de la capacité de traitement du linge de la blanchisserie industrielle implantée sur la commune de Persan (95) dans la zone d'activités économiques des bords de l'Oise Ouest.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

M.A.J ELIS Persan

Raison sociale

Location et location-bail d'autres biens

N° SIRET

7 7 5 7 3 3 8 3 5 0 1 4 4 6

Type de société (SA, SCI...)

SA à conseil d'administration

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

GARCON

Prénom(s)

ADRIEN

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1 b)	Augmentation de la capacité de traitement du linge de 24 à 45 t/j qui sera supérieure en elle-même au seuil de l'enregistrement de la rubrique 2340: blanchisserie (soit 5 t/jour)

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'augmentation de la capacité de traitement du linge de la blanchisserie industrielle implantée sur la commune de Persan. Le site étant associé au tourisme de la région, il est soumis à une forte saisonnalité en fonction des périodes de tourisme économique (séminaires, salons, étrangers).

Le site est bordé d'habitations, de commerces et de l'Oise. L'activité de blanchisserie est localisée dans deux bâtiments. Aucuns travaux ne seront nécessaires. La capacité de traitement du linge sera augmentée du fait de l'optimisation des équipements du process de blanchisserie et de l'adaptation du rythme de travail et de l'effectif (2 équipes en basse saison à 3 équipes travaillant en continu en haute saison).

Le site restera soumis à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, pour la rubrique 2340 - Blanchisseries, laveries de linge à l'exclusion du nettoyage à sec visé par la rubrique 2345, la capacité de lavage de linge étant supérieure à cinq tonnes par jour. Il restera également soumis à déclaration au titre des ICPE pour la rubrique 2910-A-2 : installation de combustion et pour la rubrique 4130-2 (liquide toxicité aiguë catégorie 3). Le site est soumis à déclaration au titre des IOTA, pour la rubrique 1.1.1.0 (forage). Il n'y aura pas de travaux de démolition.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'accompagner le développement des activités du groupe ELIS en région parisienne, en compléments des autres sites existants.

MAJ ELIS Persan est autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 mai 1997 à traiter 24 tonnes/jour. Le site traite actuellement en moyenne 34 tonnes par jour (24 tonnes de linge par jour en basse saison et 38 tonnes de linge par jour au maximum en haute saison). En raison du développement de son activité et afin de pouvoir répondre à la demande croissante de sa clientèle, MAJ ELIS Persan souhaite pouvoir traiter jusqu'à 45 tonnes de linge par jour.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet n'engendrera pas de travaux.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Comme actuellement, les activités de blanchisserie seront réparties dans 2 bâtiments.

Le site pourra traiter quotidiennement jusqu'à 45 tonnes de linge et d'articles textiles : linge plat (draps, nappes, serviettes, etc) provenant du secteur de l'hôtellerie-restauration.

Le site dispose d'une zone de stationnement pour les véhicules de la flotte Elis, qui permettent la livraison et la collecte du linge auprès de ses clients.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site MAJ ELIS Persan est une ICPE soumise à autorisation (initialement autorisée par l'AP du 27 octobre 1994 puis par l'AP du 27 mai 1997 qui a abrogé l'AP initial de 1994). A la suite de la publication du décret n° 2010-1700 du 30 décembre 2010, le site relève du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2340 (blanchisserie, laverie de linge à l'exclusion du nettoyage à sec visé par la rubrique 2345)

En parallèle du présent CERFA, un dossier de porter à connaissance sera transmis à l'administration conformément à l'article R.181-46 du code de l'environnement (changement de régime d'Autorisation vers Enregistrement de la rubrique 2340 de la nomenclature sans demande de l'exploitant de passer à un enregistrement).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Pas d'extension du bâtiment existant prévue.	

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   " E Lat. :   °   ,   " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Site implanté dans le zonage du PLU de Persan, mais le projet n'engendrera pas de travaux.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Le site est actuellement autorisé par l'AP du 27 mai 1997 (qui a abrogé l'AP initial de 1994) à traiter 24 t de linge par jour.

A la suite de la publication du décret n° 2010-1700 du 30 décembre 2010, le site relève du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2340 (blanchisserie, laverie de linge à l'exclusion du nettoyage à sec visé par la rubrique 2345).

MAJ ELIS Persan traite actuellement en moyenne 34 tonnes par jour. En raison du développement de son activité et afin de prendre en compte la saisonnalité de l'activité, MAJ ELIS Persan souhaite pouvoir traiter jusqu'à 45 tonnes de linge par jour.

**5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée**

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches du site sont : - ZNIEFF de type I "CARRIERE DE NOINTE"-n°110001827 à 970 m au sud; - ZNIEFF de type II "FORET DE CARNELLE"-n°110001776 à 1,39 km au sud ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection du biotope le plus proche concerne les écrevisses à pieds blancs sur le ru du Goulet n° FR3800977 à 3,7 km au sud-est. Le site ne réalise aucun rejet dans ce ru.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional du Val d'Oise est recensé à 970 m au sud du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les monuments historiques à proximité du site sont situés sur la commune de Beaumont-sur-Oise (rien sur Persan), il s'agit : Château féodal à 298 m à l'est, relais de poste, dit Hôtel du Croissant à 358 m à l'est, église Saint-Laurent à 391 m à l'est, cinéma Le Palace à 436 m au sud du site. Absence de bien inscrit au patrimoine mondial et de site patrimonial remarquable autour du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé dans une zone classée zone humide probable.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Persan est concernée par les PPRN suivants : -Inondation (PPRI) (le site est situé dans le périmètre du PPRI) -Mouvement de terrain (le site n'est pas situé dans une zone d'aléas)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-PPRI Inondation approuvé le 04/07/2007 -PPR mouvement de terrain approuvé le 07/04/1987
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites BASOL recensés dans un rayon de 2 km autour du site sont l'ancien site CHEMTURA, CEFIVAL, THRIGE ELECTRIC, la centrale thermique de Champagne-sur-Oise, SEXPROT / COSEL, Autoshop Borgers. Les sites BASIAS recensés dans un rayon de 2 km autour du site sont Lecat Fayolle Groupement, Régie intercommunale Eau et gaz de Persan-Beaumont, Noblet, André, Ramon G., Laiteries Modernes
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Persan est située dans une zone de répartition des eaux pour les nappes captives de l'Albien et du Néocomien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans l'emprise du périmètre de protection d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est l'Ensemble du Massif des trois Forêts de Carnelle, l'Isle-Adam, Montmorency et leurs abords à 1,4 km au sud du site.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est recensé autour du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le Parc de Nointel à 1,4 km au sud du site

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La fourniture d'eau pour les besoins du site provient : - pour l'usage sanitaire : via le réseau d'eau de ville, - process de blanchisserie : via un forage dans la nappe alluviale de l'Oise. L' AP de 1997 autorise un prélèvement de 80 m3/h dans la nappe. La pompe de forage installée est et restera de 50 m3/h, débit en deçà du débit autorisé.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas la création d'ouvrages susceptibles de modifier les masses d'eau souterraines (sous-sol, etc...) et de prélèvement des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'extension du bâtiment existant.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'extension du bâtiment existant.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est en adéquation avec les ressources disponibles. Il est alimenté en eau potable par le réseau d'eau de ville et en eau procédé par le forage dans la nappe d'accompagnement de l'Oise. Les eaux usées et les rejets industriels sont collectés et dirigés vers le réseau public des eaux usées suivant la convention de déversement de 2007 et un courrier du maire du 7 février 2014 concernant le débit rejeté. Le projet ne prévoit pas de modification de ces ressources.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'extension du bâtiment existant.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'extension du bâtiment existant. Le projet n'est donc pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrite au Formulaire Standard de Données des sites Natura 2000 situés à proximité. Le projet n'est pas concerné par la liste nationale R414-19 et/ou les listes locales Natura 2000 du département 95.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de travaux. Le projet n'engendre pas la consommation d'espaces agricoles, forestiers ou maritime. Le site est implanté dans une zone d'activités économiques déjà développée.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé en zone inondable. Concernant le risque de retrait gonflement des argiles, le site est implanté en zone faible. Il est toutefois rappelé que le projet ne prévoit pas d'extension du bâtiment existant.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de risques sanitaires. Les activités du site seront exercées dans le respect des exigences de l'arrêté préfectoral en vigueur et du code de l'environnement.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque sanitaire n'a été identifié au droit du site ainsi qu'au voisinage immédiat du terrain.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités du site engendrent du trafic routier du fait de la livraison et de la collecte du linge. Le site dispose d'une flotte de véhicules pour la réalisation des tournées de ramassage auprès de ses clients (réception du linge sale / livraison du linge propre). Le projet engendrera une augmentation du trafic du fait de l'augmentation de capacité de linge traité, néanmoins cette augmentation sera négligeable au regard du trafic de la zone d'activités économiques de Persan (1 camion supplémentaire par jour maximum)	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est susceptible de générer du bruit du fait du trafic routier et de certains équipements du process. Néanmoins, le projet n'engendrera pas de modifications des niveaux sonores du site.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé dans une zone d'activités économiques.	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'utilise pas de produit pulvérulent, très volatil ou odorant. Les émissions de produits lessiviels dans l'atmosphère sont et resteront à la suite du projet, négligeables, du fait de leurs propriétés.	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas concerné par des nuisances olfactives.	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'engendre pas des sources de vibrations. Le projet ne modifiera pas cet aspect.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par des sources de vibrations.	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site engendre des émissions lumineuses liées à l'éclairage des zones extérieures (circulation, parking) ainsi que du bâtiment. Le projet n'engendrera pas de nouvelles sources lumineuses.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le voisinage de la zone d'activités économiques engendre des émissions lumineuses.	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site engendre des rejets atmosphériques : - Émissions liées aux installations de combustion fonctionnant au gaz naturel (encadrées au titre de la réglementation sur les ICPE) ; - Émissions liées au trafic généré et induit. Le projet n'engendrera pas de nouvelles sources d'émissions atmosphériques.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site engendre le rejet d'effluents industriels (après traitement sur site-EI), d'eaux pluviales (EP) et d'eaux vannes (EU). Le projet ne modifiera pas ces rejets qualitativement.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les EP sont rejetées vers le réseau public d'eaux pluviales puis vers l'Oise, les EI et les EU sont dirigées vers le réseau public d'eaux usées puis vers la STEP du SIAPBE avant rejet dans l'Oise.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents engendrés seront les effluents industriels cités ci-avant qui après pré-traitement sur le site sont rejetés dans le réseau public des eaux usées suivant la convention de déversement de 2007, complété par le courrier du 07/02/2014. L'AP de 1997 autorise un débit de rejet de 400 m <sup>3</sup> /j. Le courrier de 2014 autorise un débit de rejet de 500 m <sup>3</sup> /j. En terme quantitatif, en 2022, le débit maximal rejeté a été de 250m <sup>3</sup> /j. A la suite du projet, le site engendrera au maximum 300m <sup>3</sup> /j ce qui restera en deça du débit autorisé.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, le site engendre des déchets non dangereux (textiles usagés, DIB, papiers/cartons, ferraille, plastiques d'emballage, bois) et des déchets dangereux en faibles quantités (D3E, piles, huiles usagées, fûts vides). Les déchets sont triés et stockés selon les réglementations en vigueur, et font l'objet d'enlèvements réguliers et de traitements adaptés par des prestataires agréés. Le projet n'engendrera pas de nouveau type de déchets. L'augmentation des quantités de déchets générés sera négligeable.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'extension du bâtiment existant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'extension du bâtiment existant. Le site est implanté dans une zone d'activités économiques déjà développée.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Un seul projet existant ou approuvé sur la commune de Persan ou les communes limitrophes a été recensé (date : 01/01/2022 au 11/10/2023). Il s'agit du projet de la société Pierdon Fils soumis à enregistrement qui souhaite implanter à Persan un site destiné à l'entreposage de bennes, dans le cadre de son activité de location de bennes, au transit, regroupement et tri de déchets non dangereux, au transit, via un stockage dans des bennes adaptées, de déchets de construction (gravats) et des déchets listés ci-avant.

Au regard du projet de MAJ/ELIS tel que décrit préalablement, le seul effet cumulé attendu entre les deux projets sera le trafic. Les sites étant éloignés de 600 m, les axes d'accès aux sites seront les mêmes (avenue Jean Jaurès notamment). Néanmoins, le trafic généré par le projet de MAJ ELIS étant limité à 1 camion supplémentaire par jour au maximum, il est attendu que l'effet cumulé lié au trafic soit négligeable.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le site réalise une autosurveillance de ces incidences conformément à l'arrêté préfectoral ainsi qu' aux arrêtés ministériels relatif à l'enregistrement 2340 et déclaration 2910 sur les effluents industriels, les rejets atmosphériques et le bruit en limite de propriété.

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les activités de blanchisserie sont et seront exercées dans le respect des exigences de l'arrêté préfectoral en vigueur et du code de l'environnement.

L'augmentation de la capacité de linge traité n'aura pas d'incidence notable sur l'environnement.

MAJ/ELIS est toujours à la recherche d'une optimisation des ressources (eau, énergie et produits chimiques) et des circuits logistiques (réduction des carburants et optimisation du trafic).

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Du fait de son classement en tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) au régime de l'autorisation (changement de régime d'Autorisation vers Enregistrement de la rubrique 2340 de la nomenclature sans demande de l'exploitant de passer à un enregistrement), conformément à l'article R.181-46 du code de l'environnement, le projet fait l'objet en parallèle d'un dossier de porter à connaissance.

Au vu de la nature du projet, des faibles incidences potentielles identifiées, et de l'absence d'enjeu environnemental majeur sur le site et dans ses environs, il nous paraît que celui-ci devrait être dispensé de la réalisation d'une étude d'impact.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Carte de localisation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /

**Adrien  
Garçon**  
n

Signature  
numérique de  
Adrien Garçon  
Date :  
2023.11.09  
17:32:11  
+01'00'

Signature du (des) demandeur(s)